



1892 : Messe de requiem à la cathédrale de Tunis. Le corps de Lavigerie est transporté à Carthage après la messe.

Rapport annuel au Cardinal de la Congrégation romaine de la Propagande (1er décembre 1869)

Les difficultés que nous avons à vaincre pour obtenir ce résultat sont de deux sortes. Les premières viennent du Gouvernement de l'Algérie qui, quoique n'osant, ainsi que je l'ai déjà dit, rien faire ouvertement contre nous, conserve toujours une hostilité sourde mais très réelle et s'efforce de jeter sur les centres de la mission une défaveur qui diminue la confiance et ralentit l'élan de la charité. Les secondes, et ce sont les plus pénibles et les plus graves, (je ne les confie à Votre Éminence qu'avec la répugnance la plus vive) viennent de l'attitude prise, dès le commencement de toutes nos affaires, par mes deux suffragants, et, plus particulièrement, par l'Évêque de Constantine. J'aurais l'honneur d'exposer de vive voix cette triste situation à votre Éminence. La prudence et la charité m'empêchent de le faire ici.

Quoiqu'il en soit, devant de semblables obstacles, j'aurais besoin, pour arriver à avoir les ressources qui me sont nécessaires, de l'appui de la S.C. de la Propagande et de son Éminentissime Préfet : 1) Auprès des Œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance. La première ne me donne que 15.000 Frs pour la mission, et la Sainte Enfance absolument rien, alors que j'élève douze cents enfants infidèles qui sont entièrement à ma charge. Je suis convaincu qu'un seul mot de Son Éminence à cette Œuvre nous assurerait une allocation. 2) Surtout auprès du Saint-Père, de qui je désirerais obtenir un Bref d'encouragement et de satisfaction pour tous ceux qui nous ont déjà si généreusement aidés et qui pourraient nous aider dans la suite. J'ai la confiance que cela suffirait pour nous assurer les ressources dont nous avons besoin et je connais assez la haute bienveillance de Votre Éminence pour espérer qu'elle daignera accueillir ma demande.



Lettre au supérieur des Pères Spiritains à Zanzibar (12 décembre 1880)

Mon très Révérend Père,

Je viens de recevoir du R. P. Guillet, supérieur de notre dernière caravane de missionnaires, une dépêche à laquelle je réponds en ce moment même et qui me fait craindre qu'il ne soit né quelque difficulté entre vous, ou tout au moins que vous n'ayez été contristé par le projet que nous avons de nous établir entre la côte et Tabora, à l'extrémité de l'Ougogo.

C'est le besoin d'assurer nos ravitaillements et nos relations avec le Nyanza et le Tanganika et le désir de rendre les voyages moins périlleux pour nos missionnaires qui nous ont fait choisir ce poste qui est à proprement parler une station hospitalière. Mais vous y avez vu une violation de vos droits, et s'il en avait été ainsi je ne m'en consolerais jamais, car vous avez été si plein de charité fraternelle et cordiale pour nos pères, qu'il serait inexcusable d'empiéter en quoi que ce soit sur votre terrain.

Vous ignorez, sans doute, que le Saint-Siège vient de créer deux nouveaux provicariats apostoliques, l'un du Nyanza et l'autre du Tanganika. Ce dernier a pour limite occidentale une ligne qui part du mont Kenya, traverse l'Ougogo qu'elle partage en deux, et arrive au nord du Nyassa. L'extrémité occidentale de l'Ougogo où nous voulons établir un poste et, à plus forte raison, Tabora nous appartient donc sans conteste.

Je vous envoie sous ce pli le texte même du récent décret de la Propagande qui ne laisse aucun doute à cet égard. Mais, mon très Révérend Père, à Dieu ne plaise que nous mettions aucun obstacle à vos projets. Si vous voulez vous établir dans les nouveaux vicariats qui nous sont confiés, nous vous en donnons dès maintenant tout pouvoir sans restriction aucune, ne désirant qu'une seule chose, vivre avec vous dans la charité de notre Seigneur, applaudir à vos succès apostoliques et vous témoigner la reconnaissance profonde avec laquelle je reste tout à vous in Christo et Maria.